

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DFPE 128 Subvention (22.346 euros) et avenant n° 5 avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 24 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n° 5 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation, ayant son siège social 4, rue de l'Annonciation (16e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 22.346 euros est attribuée à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation (n° SIMPA 21 582, n° dossier 2013_04300).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2013 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.